



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N°3

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

Réunion du lundi 26 octobre 2020 en en visio conférence (logiciel Starleaf) et en présentiel

Présidence : Patrick BEL ABBES

Présents : MM. Medhi AABID, Florian ARENA, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Jean-Claude CHARDONNET, Oualid KRID

Présents en Visio : Patrick BEL ABBES, Olivier AMOUREUX, Marc CHIRON, Grégory LA CARIA, David LUCHARD, Christophe VIDUSSI, Pierre VALENSI, Béatrice ZIZZI, Patrick GRECO, Jean-Maurice VALET

Assiste : Sylvie POIGNET-TESTU

Excusés : MM. André BODJI, Daniel ROUIT, René RIOU, Jean-Luc QUEIRAS, Richard PEREIRA, Gilles CHALVET

Invités : Me Éric BORGHINI, Président de la LMF, Noël MANNIMO, Secrétaire Général de la LMF, Patrick SCALA, Yassine KHELIF.



Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Président a décidé de convoquer le CD par visioconférence pour ceux qui le souhaitent

La séance est ouverte par le président Patrick BEL ABBES à 18h, il informe des absences excusées et remercie l'ensemble des participants de leur disponibilité. Il excuse Arnaud DOUDET, Directeur Adjoint de la LMF et Directeur de l'IR2F et laisse la parole à Me Éric BORGHINI qui présente son programme aux membres du CD.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le CD approuve le PV du CD du 21 septembre 2020 et du Bureau Exécutif du 29 septembre 2020

2. Planning réunion CD AG Hiver ou et à quelle date et AG été avec finale coupe des alpes

AG hiver le 5/12/2020 à Château Arnoux

Finales Coupes des Alpes : 12 juin ? à Gap ?

3. Actions en cours / réalisées

Réunion des éducateurs D1 et D2 : 22 présents et 3 excusés, rappels aux clubs sera fait
Personnel : recrutement d'un CTD PPF et entretien avec le CTD DAP

4. Secrétariat

Courriers reçus FCCR, réponse faite

5. Intervention des Commissions

Commission technique : plusieurs projets sont à l'étude un questionnaire (google form) sera envoyé aux prochains ;

CDA : 70 arbitres cette saison (3 de moins que la saison passée) ; réunion pour les arbitres Futsal ; formation avec l'IR2F au Centre Regain sur 4 jours : 13 stagiaires ; problème de maillots depuis le COVID : les clubs qui reçoivent doivent changer de jeux de maillot ; frais de déplacement : les matchs de jeunes seront indemnisés au minimum : M. SOULE Halidi contrôlera les feuilles de frais ; présentation de BARATO Moevai à l'examen jeune arbitre de ligue et KHOULI Youssef: accord du CD ; une journée de perfectionnement sera organisée pour les arbitres.

Commission des Coupes et Championnats Séniors : un questionnaire (google form) va être envoyé aux clubs en vue de la refonte du championnat D3

6. Informations du Président

Courriers reçus :

LFA : carton vert (U14) ; informations relatives à l'AG FFF, enveloppe territoriale F.A.F.A. Transport et Equipement Clubs et Collectivités, Fonds de solidarité du football : état des demandes, Prolongation de la validité du Label Jeunes FFF CA

FFF : compte-rendu de la réunion du Bureau du Collège des Présidents de District du 23/09/2020, Tutoriel dédié aux Présidents pour l'application CTEN, note de la Direction Juridique sur la tenue des AG, note sur les délégations de Ligue à l'AF

Ligue Méditerranée : convention de mise à disposition du CTD DAP, comité de direction plénier le 20/10/20, FAFA financement saison 2020/2021, communiqué presse sur l'évolution sanitaire

Fondation : Trophées Philippe Séguin - Lancement de la 13e édition, Information Réseau Bleu, DDCSPP 04 : l'arrêté préfectoral limitant les rassemblements, séminaire et formation sur la prévention des violences sexuelles dans le champ sportif, les 5 et 6 novembre 2020 au Centre Regain à Sainte Tulle.



Conseil départemental 05 demande des pièces complémentaires pour le versement de la subvention,

AE2F point sur la situation sanitaire ; ANPDF report de l'AG

District Haute Loire, félicitation du Président

Rendez-vous :

Mr le Maire de Sisteron, prolongement du bail emphytéotique

CDOS 05

Président du club de ESMD

7. Questions diverses

Nomination de la salle du Comité de Direction – Jean REI ROSA accord du CD

Coupe U15 à 8 : Coupe Jean-Louis ESCALLIER

Défi Cup Régional Féminin le 6 mars 2021 à Sisteron

Bilan : point sur le pointage des comptes avec le cabinet A2A

FAFA : création commission (1 membre de la Commission des Terrains, Jean-Claude CHARDONNET, Patrick BEL ABBES, Grégory LA CARIA, Thierry BALLAND, Fabienne YAGOUBI, Sylvie POIGNET-TESTU

Statut arbitrage : erreur D3 DAUPHIN AS déjà engagé en séniors, erreur d'interprétation, faire rectificatif

DRAFT EFOOT 2^{ème} édition

Renouvellement du parc informatique et de la flotte téléphonique, accord du CD après bilan

Club lieu de vie : lauréat LARAGNE SPORTS

Enzo NERVI, demande remboursement licence, réponse faite

FC CHATEAUROUX, concernant forfait en U13, transmis Commission Football Educatif

Désigner des référents terrains

Hermine olivier : candidature commission futsal

GAP foot 05 : candidature pour la finale Départementale U13 le 27 mars 2021

Séance levée à 21h45

Le Président :

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général :

Jean-Claude CHARDONNET